Compte de résultat

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	945 064	891 989
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	13 782	45 571
Reprises et Transferts de charge	-7	2 508
Cotisations	56	
Autres produits	3 157	1 405
Produits d'exploitation	**962 053**	**941 473**
Achats de marchandises	919	1 659
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	8 876	12 458
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	138 092	127 713
Impôts et taxes	59 695	49 516
Salaires et Traitements	551 009	538 755
Charges sociales	206 587	204 794
Amortissements et provisions	5 993	6 068
Autres charges		
Charges d'exploitation	**971 171**	**940 965**
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 118	508
Opérations faites en commun		
Produits financiers	320	
Charges financières	769	91
Résultat financier	**-448**	**-91**
RESULTAT COURANT	-9 566	417
Produits exceptionnels		1 483
Charges exceptionnelles	447	1 404
Résultat exceptionnel	**-447**	**79**
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-10 014	497

Bilan

	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	84 986	84 489
Résultat de l'exercice	**-10 014**	**497**
Subventions d'investissement	28 336	28 336
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**103 309**	**113 322**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires	39 233	25 987
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 635	25 813
Dettes fiscales et sociales	153 235	148 296
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	531	6 401
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	17 618	5 000
DETTES	**236 253**	**211 497**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**339 561**	**324 820**

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	60 380	49 251	11 129	14 316
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**60 380**	**49 251**	**11 129**	**14 316**
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 409		10 409	9 812
Immobilisations financières	**10 409**		**10 409**	**9 812**
ACTIF IMMOBILISE	**70 789**	**49 251**	**21 538**	**24 127**
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	57		57	15
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	304 167		304 167	294 354
Créances	**304 224**		**304 224**	**294 369**
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	798		798	3
Trésorerie	**798**		**798**	**3**
ACTIF CIRCULANT	**305 022**		**305 022**	**294 372**
Charges constatées d'avance	13 001		13 001	6 321
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	**13 001**		**13 001**	**6 321**
TOTAL DE L'ACTIF	388 812	49 251	339 561	324 820

Adam Demouchy et associés
Rouen

- Tony Adam
- Christophe Cassel
- Dominique Pasquier

- André Demouchy
- René Lefebvre
- Martine Loyer

- Commissariat aux comptes
- Expertise Comptable
- Conseils aux entreprises
- Consolidation
- Audit d'acquisition - Fusion

ASSOCIATION INSERACTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Association INSERACTION
72 rue de Lessard - 76000 ROUEN

Ce rapport contient 3 pages
Les annexes contiennent 14 pages

Rouen
8 rue A. Sakharov
Parc de la Vatine
76130 Mont St Aignan

Tél. 02 35 60 35 56
Fax. 02 35 60 20 85

ontact@adam-demouchy.fr

AVD Rouen

Association INSERACTION

Siège social : 72 rue de Lessard - 7600 Rouen

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association INSERACTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

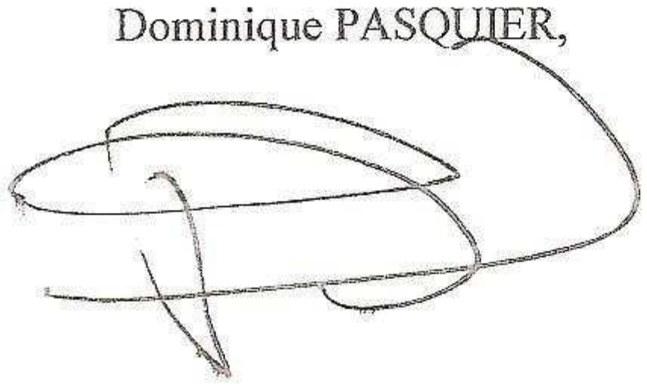
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Mont Saint Aignan, le 3 mai 2010

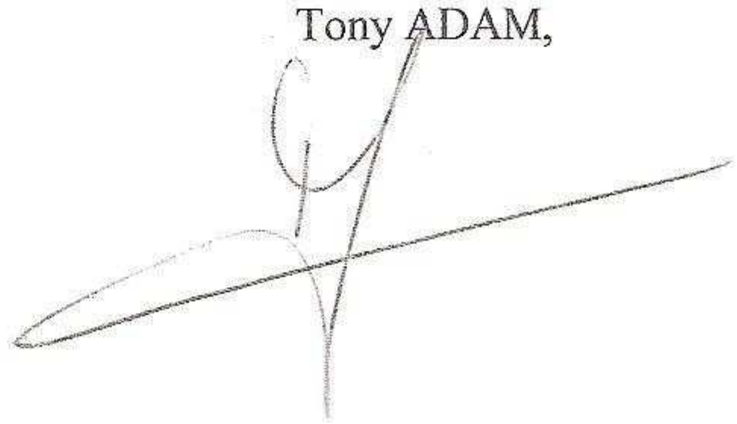
Le Commissaire aux comptes

ADAM DEMOUCHY & Associés Rouen

Dominique PASQUIER,



Tony ADAM,



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
INSERACTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009, dont le total est de 339 561 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 10 014 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/03/2010 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2009 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.